

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CCAS N° 05-05/2022**

**Date de convocation et d'affichage : 3 mars 2022**

**Objet : Sollicitation d'une subvention auprès de la conférence des financeurs pour l'activité sportive des séniors.**

L'an deux mil dix-vingt-deux et le huit mars à 18 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – VEY-FARCE Cathy – ANGE Josianne – WOZNIAK Jean-Marie – ROBIN Christelle – CHIODI Colette – ROBERT Danielle – DUBAR Annie – TRAINEAU Marie-France – LANGA Daniel.**

**Excusés : GRANGER Anne-Marie – AUROUX François – BERBEL Laura.**

**Absents : CAMU Géraldine – VANDECASTEELE Corinne – JUVENON Marie-Hélène – TEUFERT Éric.**

**Procuration : GRANGER Anne-Marie à VEY-FARCE Cathy – AUROUX François à DUBAR Annie – BERBEL Laura à TRAINEAU Marie-France.**

**VEY-FARCE Cathy a été élue secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la mise en place d'activité de maintien de la mobilité mise en place par le CCAS avec un intervenant sport santé,

Considérant que, la conférence des financeurs a pour objectif de coordonner dans chaque Département les financements de la prévention de la perte d'autonomie pour les plus de 60 ans.

Considérant que, l'une des thématiques 2022 porte sur la prévention santé : préserver sa santé tout au long de sa vie.

Considérant que, l'activité sportive proposée aux seniors au printemps 2022 par le CCAS avec un intervenant sport santé rentre dans cette thématique, il est alors proposé de faire une demande de subventionnement.

**Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** la conférence des financeurs pour l'attribution d'une subvention au titre de l'activité de maintien de la mobilité mise en place avec un intervenant sport santé en 2022.

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 22 mars 2022.**

**Le Président  
Fabrice LARUE**

